

FRANCIS DELPÉRÉE*

LE CITOYEN EN MARCHÉ

En avril 1995, l'on écrivait ici même que le citoyen était aussi un homme politique. Et même le premier d'entre eux. Ce citoyen adulte était invité à prendre résolument en mains son destin. Tant il est vrai, rappelait-on, que telle est la règle et, en même temps, l'esprit de la démocratie.

Octobre 1996 apporte, dans des circonstances tragiques, une réponse éclatante à cette interpellation. Le citoyen semble se réveiller. Il se redresse. Mieux : il se met en marche. Dans un silence impressionnant trois-cent-mille personnes se massent dans les rues de Bruxelles. Elles expriment avec force leurs préoccupations : *Oui, nous sommes de simples citoyens. Oui, nous existons. Oui, nous entendons être pris au sérieux. Oui, nous exigeons de tous un supplément d'âme.*

Comment ne pas prendre au sérieux la voix de ces milliers d'inconnus qui ont réussi l'exploit de se faire entendre sans calicot et sans discours ? Ceux qui voudraient rester sourds à ce cri commettraient une erreur difficilement pardonnable.

Je ne suis pas sûr cependant que le message fort et clair des citoyens réunis le 20 octobre ait été reçu *cinq sur cinq* dans tous les milieux. L'incrédulité a parfois succédé à l'incompréhension. Elle peut susciter des blocages d'autant plus redoutables qu'ils reposent, pour l'essentiel, sur un malentendu.

Une part des responsables publics me font penser à ces professeurs éminents de l'Université française qui s'exprimaient au lendemain de Mai 68, à la manière de Calimero : *Quoi ! Nous sommes les meilleurs, les plus compétents, les plus désintéressés. Nous faisons bien notre travail. Que signifie cette lame de fond qui prétend nous atteindre ? C'est trop injuste...*

Avec des tonalités diverses, le même discours est tenu dans les Universités, dans les palais de justice, au Parlement ou dans les bureaux des

* Professeur à l'Université catholique de Louvain.

ministères. Avec la meilleure conscience du monde, quelques-uns de mes interlocuteurs me disent : *Pourquoi céder à l'émotion de la rue ? Pourquoi changer ? Et d'ailleurs, que faut-il changer ? En s'en prenant à nous, l'opinion publique se trompe de cible. Responsables peut-être, mais certainement pas coupables...*

Et d'aucuns de dégager violemment le ballon en touche : *Les Belges ne sont ni meilleurs, ni pires que d'autres. Le désarroi de l'opinion publique traduit une crise de confiance qui gagne l'Europe tout entière. Allez voir en France ou en Italie. Pourquoi servir de bouc émissaire ?*

Sans oublier le discours élitiste : *Comment le citoyen pourrait-il avoir raison ? Attention aux dérives populistes ou démagogiques ! Gouverner, ce n'est pas suivre le mouvement mais le précéder et l'orienter¹...* Autrement dit : écouter le citoyen ne peut conduire qu'à commettre des erreurs politiques grossières.

Cet aveuglement n'est pas acceptable. Si la Belgique se transforme pour ne plus connaître la tragédie de l'été et de l'automne 1996, ce ne sera pas en faisant rouler quelques têtes. Ce ne sera pas non plus en repoussant les responsabilités dans d'autres camps – la magistrature, le parquet, la police judiciaire, la gendarmerie, l'administration, la police communale, d'autres encore... Ce ne sera pas non plus en révisant un article de la Constitution – même pas le 151, qui dépasse aujourd'hui en célébrité le mythique 107quater – ou en changeant quelques articles du Code judiciaire.

Une réforme de l'État – et, dans ce cas, l'expression ne sera pas usurpée – n'est concevable que si chacun accepte de balayer devant sa porte. Les parlementaires, les ministres, les magistrats, les enseignants, les fonctionnaires, les journalistes... Mais aussi les citoyens, pris individuellement ou intégrés dans des organisations sociales et politiques...

En réalité, nous sommes invités à changer de culture politique. La tâche est immense. Quelles sont les voies que cette transformation peut emprunter ? Quelles sont les tâches que le citoyen doit s'assigner ?

Octobre 1996 rappelle, pour autant que de besoin, que le malheur ne frappe pas que les enfants belges et leurs familles. Et, à l'inverse, que le bras de Caïn n'est pas nécessairement celui de l'étranger. Le peuple belge est fait de nationaux et d'étrangers. Il partage plusieurs cultures, il professe plusieurs religions, il parle plusieurs langues. Loubna Benaïssa le sait. Le destin frappe aveuglément et ne fait pas acception des nationalités. Des familles belges – de l'une et de l'autre région linguistique – et des familles de l'immigration – proche ou lointaine – se sont retrouvées soudées dans la défense des mêmes valeurs.

Il serait temps d'en tirer des conséquences sur le terrain de la citoyenneté. Il serait urgent d'élargir et d'approfondir une solidarité qui, au-delà du cercle des victimes et de leurs proches, était perceptible dans les rues de Bruxelles. Il y a loin, cependant, des intentions aux paroles et des paroles aux actes.

Faut-il rappeler ici la liste de nos manquements ? La Belgique souscrit au traité de Rome, mais sans procéder à la révision de l'article 10 de la Constitution, qui permettrait seule l'occupation de fonctionnaires en provenance des autres pays de l'Union dans les administrations belges. La Belgique souscrit au traité de Maastricht, mais sans procéder à la révision de l'article 8 de la Constitution, qui permettrait seule la participation des citoyens de l'Union aux élections communales qui se déroulent en Belgique.

Faut-il souligner quelques-unes de nos petites choses ? La Belgique adopte, en avril 1995, une loi qui instaure la consultation populaire communale. Quelques villes – Ath, Namur, Mouscron... – en font l'expérience. Singularité législative. Ne pourront participer à la consultation que les électeurs communaux, soit les Belges âgés de dix-huit ans. Comme si les étrangers ne traversaient pas la grand-place d'Ath, comme s'ils n'étaient pas attentifs à l'aménagement du Grognon ou de la plaine Saint-Nicolas, comme s'ils ne regardaient pas No Télé...

La solution est d'autant plus déconcertante que, dans un avis remarqué du 6 mars 1991, la section de législation du Conseil d'État avait relevé qu'il n'y avait aucun obstacle constitutionnel à permettre aux étrangers – ceux de l'Union et les autres – de participer à de telles consultations. Pourquoi cette exclusion malvenue ?

Il est temps que la Belgique revoie ses modes de penser et d'agir. Les étrangers doivent être invités au même titre que les Belges à participer à la vie politique et administrative, notamment au niveau communal.

Octobre 1996 rappelle également au citoyen qu'il dispose, s'il le veut, d'un ensemble de droits et de libertés, dont il a peut-être laissé se rouiller les principaux attributs. En exerçant ces droits, le citoyen ne se borne pas à agir dans une perspective individualiste, voire égoïste. Il est aussi en mesure de jouer un rôle actif et effectif dans la société politique.

Certains de ses droits paraissent désuets. Remis à neuf, ils peuvent être d'une utilité non négligeable.

Il en va ainsi du droit de *pétition*. C'est l'un des droits les plus anciens, les plus élémentaires, les plus rudimentaires aussi. Je m'adresse à l'une des autorités constituées dans des formes qui n'ont rien d'officiel. J'attire simplement son attention sur un problème qui me préoccupe. Au besoin, je lui

soumets quelques suggestions sur la manière de résoudre cette difficulté. L'autorité publique, telle est la règle du jeu, n'est pas tenue de me répondre. Encore moins de céder à mes sollicitations. Mais il va de soi que, si ma voix n'est pas isolée, si d'autres se joignent à la pétition collective, si en peu de temps quelques dizaines ou centaines de milliers de personnes se mobilisent – comme avant le dessaisissement du juge Connerotte – pour exprimer un sentiment commun, cette protestation ou cette réclamation ne pourra pas être ignorée.

Il en va aussi du droit de *manifestation*. Le soir du 20 octobre, un grand nombre de participants à la marche blanche déclaraient, presque étonnés de leur audace, que c'était la première fois de leur vie qu'ils manifestaient dans les rues de Bruxelles. N'auraient-ils pas dû se demander plus tôt s'il n'y avait pas d'autres causes qui auraient mérité leur attention et leur mobilisation ? Loin de moi l'idée que les problèmes politiques se règlent dans la rue. Mais un cortège calme et serein peut, mieux que des actions sporadiques, exprimer la profondeur des convictions du citoyen.

Phénomène surprenant. Le bruit, les cris, les harangues, les fanfares ne sont pas nécessairement les plus efficaces. La manifestation silencieuse est d'une particulière intensité. Comme si les mots étaient inutiles. Comme si les sentiments de la foule parlaient d'eux-mêmes.

Au mois d'août 1993, une même foule silencieuse défile à Bruxelles.

Quelques jours plus tard, un nouveau Roi monte sur le trône. Le message de son frère sur l'état des institutions comme le discours du trône indiquent aussitôt les voies sur lesquelles les Belges sont engagés à s'avancer. Les propos sur *la Belgique fédérale dans l'Europe fédérale* servent à baliser le parcours politique.

Rien de pareil en 1996. Les propos des autorités publiques semblent impuissants à maîtriser le chagrin, la colère et le scepticisme. La crise de confiance est patente. Nul ne saurait l'ignorer. C'est dire qu'il faut restaurer, par priorité, un minimum de confiance. Si ce n'est pas possible, les réformes engagées ne produiront pas leur effet. Si c'est concevable, tout devient possible. Le citoyen est prêt, à ce moment, à participer à la réforme de la société, dont il se sent mieux qu'auparavant l'un des éléments constitutifs.

Comment ignorer aussi la liberté d'*expression* ? Les courriers des lecteurs, les *Décrochez la Une*, les lettres aux responsables de presse, les coups de téléphone ou les télécopies ont une influence plus grande que ne le deviennent parfois leurs protagonistes.

Les médias jouent ici un rôle essentiel. Ils ont parfois mauvaise presse... Ils sont soupçonnés de vouloir, à tout prix et sans scrupules, vendre du papier ou faire monter les courbes de l'audimat. Le plus souvent ils ne sont que le miroir qui renvoie à l'opinion publique sa propre image. Si le citoyen est indolent, inattentif ou distrait, la presse ne l'encombrera pas de considérations sur les questions de société. Si le citoyen se montre, au contraire, intéressé, préoccupé, déconcerté, voire anxieux, la presse rendra compte de ces états d'âme.

Comment ne pas faire référence aussi à la liberté d'*association* ? Elle a permis notamment de constituer des partis politiques. Ceux-ci ont œuvré vigoureusement, il y a plus d'un siècle, à l'avènement de la démocratie. Est-il excessif de considérer que, depuis lors, ils ont pris l'habitude d'occuper le pouvoir et développé dans cette perspective des réflexes clientélistes ? Est-il impertinent de relever qu'ils n'ont pas toujours exprimé en leur sein les mêmes préoccupations démocratiques et qu'ils laissent volontiers à des états-majors, sinon à des présidents, le soin de définir les grandes lignes de leur action ?

On l'a déjà souligné. Les partis politiques apparaissent aujourd'hui comme des citadelles assiégées, où ne peuvent avoir accès que ceux qui font profession de foi exclusive et définitive. Les citoyens qui n'entendent, ni en ce domaine ni en d'autres, aliéner leur liberté de pensée et de critique se retrouvent mal à l'aise dans de tels appareils institutionnels. Ils rêvent d'un forum ouvert à tous vents. Ils ne se voient proposer que des cénacles réservés aux tenants d'une stricte orthodoxie.

La liberté d'association implique la faculté de poursuivre avec d'autres une action commune, y compris sur le plan politique. Elle permet aussi les désaffiliations. Pourquoi n'autoriserait-elle pas les affiliations sélectives ? Je me sens proche du parti A pour ses visions sur l'avenir du pays, du parti B pour ses conceptions économiques et sociales, du parti C pour ses préoccupations éthiques et du parti D pour sa vision du milieu de vie. Pourquoi chacune de ces formations me demanderait-elle d'abdiquer une part de ma personnalité ?

Le citoyen attend des formations politiques une réflexion sur le rôle qu'elles peuvent assumer au sein de l'État et de ses institutions. Il n'entend pas leur abandonner le monopole de l'action politique.

Le citoyen manifeste peu d'enthousiasme à utiliser les droits politiques qui lui sont reconnus. Si le suffrage n'était pas obligatoire, il se murmure que moins de la moitié des électeurs se rendraient aux urnes. D'où vient ce désenchantement ?

Le citoyen peut avoir l'impression que son vote ne sert à rien. Quel que soit le message politique que le suffrage entend transmettre, il se perd dans la masse du corps électoral. Les partis politiques, qui sélectionnent les candidats et qui conçoivent les programmes de gouvernement, ont, dès lors, les mains libres pour imposer leurs préférences. La volonté des élus – ou, plus exactement, celle des dirigeants qui ont contribué à les faire élire – prime, en toutes circonstances, la volonté des électeurs.

Le propos peut paraître caricatural. Au citoyen de faire vivre les partis politiques et de leur insuffler un esprit démocratique. À l'électeur de faire preuve de discernement au moment d'exprimer un suffrage. À l' élu de témoigner de suffisamment d'indépendance d'esprit pour ne pas se laisser caporaliser dans un parti de gouvernement. À un autre élu de se montrer suffisamment persévérant pour ne pas se décourager dans l'action qu'il mène dans un parti d'opposition ou de contestation.

Il reste que le mécanisme de la *case de tête* donne aux formations politiques un poids excessif dans la sélection des élus. Il reste aussi que le scrutin d'arrondissement – spécialement dans les circonscriptions peu peuplées – limite de manière excessive l'enjeu du scrutin. Il reste encore que le système de représentation proportionnelle pure et simple ne ménage pas à suffisance les possibilités d'alternance et encourage la réélection des *sortants*.

La Belgique devrait envisager un nouveau système électoral. Les formations politiques renonceraient au système de la *case de tête*. Elles accepteraient d'injecter une dose de scrutin majoritaire dans le système existant. Elles rendraient ainsi confiance aux citoyens qui leur apportent leurs suffrages.

Le citoyen ne manque pas de s'interroger. Et pourquoi pas le référendum ? Voici une technique qui est accréditée dans plusieurs États voisins : la France, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, la Suisse... Voici une technique qui peut recevoir des applications diversifiées – que ce soit au plan local, régional ou national. Voici une technique qui sera peut-être instaurée au niveau de l'Union européenne, par exemple pour ratifier les changements institutionnels qui résulteraient des travaux de la Conférence intergouvernementale.

Les Belges seraient-ils à ce point incultes qu'ils ne pourraient utiliser à bon escient les techniques référendaires ? Ne pourraient-ils, au contraire, trouver dans ces mécanismes éprouvés de participation des instruments d'acculturation politique ?

L'interrogation se fait souvent plus insistante. Les Belges ne pourraient-ils exprimer à l'occasion d'un référendum leurs desiderata quant à la réforme

de l'État ? Quelques questions simples sur le fédéralisme, le confédéralisme ou le séparatisme devraient suffire à les départager. Peut-être aussi à les séparer... L'on ne peut en effet, ignorer les données arithmétiques et politiques du problème.

D'un point de vue arithmétique, les Flamands forment 57 % de la population, les Bruxellois sont à 10 % et les Wallons en représentent 32 %. Qui ne voit que la technique référendaire conduit à adopter une solution politique dès que la barre des 50 % est franchie ? Elle suffit à donner un poids considérable au nord du pays dans tout référendum national. À moins évidemment d'organiser un référendum dont les résultats seraient comptabilisés et proclamés par collège, étant entendu que seule la solution qui obtiendrait une réponse majoritaire dans l'ensemble du pays et, par exemple, dans deux collèges sur trois, serait considérée comme valable. L'idée reste à vendre. Les acheteurs – notamment ceux qui ne privilégient pas l'instauration d'une Belgique à trois composantes – risquent néanmoins d'être coriaces.

D'un point de vue plus politique, une majorité de Belges, et même une majorité de régions, peuvent sans doute imposer aux autres une solution juridique et institutionnelle. Mais la Belgique restera-t-elle viable lorsque deux ou plusieurs référendums démontreront noir sur blanc qu'une région se sent manifestement et durablement à l'étroit au sein de l'ensemble belge ?

De ce point de vue, le référendum reste d'un maniement délicat.

Octobre 1996 marquerait-il la fin des affrontements communautaires ? Telle était l'une des questions qui animait les citoyens en marche. Flamand, Wallon et Bruxellois ne seraient-ils que des prénoms ? Les querelles qui marquent la vie politique de la Belgique depuis plus de vingt-cinq ans ne seraient-elles que de fausses querelles ?

Plus grave encore. Faut-il considérer, avec la presse étrangère, que les dispersions institutionnelles qu'organise le fédéralisme et les bruits de divorce qui sont répandus à l'envi ont eu pour effet de provoquer un tel affaiblissement de l'État que la délinquance s'y donne libre cours ? Si l'on suit un instant le raisonnement, seule une vigoureuse reprise en mains permettrait de sauver l'État et ses citoyens.

Ce discours n'est pas sérieux. S'il y a des domaines de responsabilités qui reviennent sans partage à l'État fédéral, c'est la justice et la police. La fédéralisation de la société politique n'a pas d'incidence en ce domaine.

La question est différente. Unanimes sur les droits de l'enfant, le 20 octobre 1996, serons-nous prêts à témoigner des mêmes sentiments de solidarité transcommunautaire quand seront en cause les droits des malades, des

personnes âgées et des chômeurs ? Serons-nous enclins, dans le respect des autonomies communautaires et régionales, à faire preuve d'une réelle volonté de vivre ensemble ? Serons-nous sensibles, en d'autres circonstances que l'on souhaite moins tragiques, au devoir d'assistance mutuelle ?

La Belgique unitaire a vécu. Rien ne sert de tenir des discours nostalgiques. La Belgique fédérale se fraie un chemin depuis les années 1980. Elle n'est pas au bout de ses peines. Comme en 1993, les tensions communautaires se sont apaisées un moment. Qui peut prédire qu'elles ne connaîtront pas, le moment venu, une brusque réactivation et que le souvenir des épreuves communes ne suffira pas à les calmer comme par enchantement ?

Octobre 1996 devrait nous apprendre qu'il n'y a pas à transiger lorsque sont en cause les droits de l'homme et les droits du citoyen. Les formules institutionnelles sont souples. Les procédures sont malléables. Les droits et libertés, eux, ne sont pas négociables. Ni les droits fondamentaux, ni les droits politiques, ni les droits économiques, sociaux et culturels, ni le droit à l'environnement ni le droit à la santé.

Sur cet essentiel, les Belges sont-ils prêts à se retrouver ? Aux citoyens de répondre... Aux responsables politiques de les entendre...

J'ai signé le manifeste *Choisir l'avenir*. Par solidarité. Par souci de ne pas ouvrir des brèches là où la défense de la Communauté française et de la Région wallonne pouvait être en jeu, là aussi où l'existence de l'État fédéral pouvait être affectée.

Dans la mesure où les auteurs du manifeste disent leur préférence pour le maintien d'un fédéralisme équilibré entre Flamands et Francophones, je me sens à leurs côtés. Dans la mesure où ils dénoncent le confédéralisme comme une formule transitoire et impraticable, je partage leur analyse et je répète, si besoin en est, qu'à mon estime, *le confédéralisme, c'est le fédéralisme pour les cons*. (*Le Soir* du 17 juillet 1996).

Je me félicite aussi que des universitaires fassent usage des droits du citoyen, n'hésitent pas à s'exprimer, interpellent leurs compatriotes et provoquent une discussion en termes de choix pour l'avenir.

J'avoue, cependant, que la démarche des auteurs du manifeste ne me séduit qu'à moitié. Libre à eux de faire des scénarios politiques. De concevoir l'hypothèse de la sécession flamande. De réfléchir sur ce que serait, dans ces conditions, l'avenir du sud du pays. Mais l'analyse ne serait-elle pas plus pertinente et, partant, plus utile, si les mêmes auteurs disaient d'emblée ce qu'il préconisent pour la communauté à laquelle ils appartiennent ? Suffira-t-il de lui décerner le titre de *centre économique, commercial et culturel* de l'Europe ?

Une double démarche me paraît devoir être privilégiée.

D'une part, il importe d'inscrire les choix pour l'avenir dans une référence à soi-même et non à autrui. Le citoyen de Wallonie et celui de Bruxelles attendent que des perspectives claires soient tracées pour eux-mêmes et pour leurs enfants. Même si chacun sait qu'il faudra, un jour, négocier d'autres avancées fédéralistes, il paraît indiqué de s'abstraire un moment de la guérilla Nord-Sud. Il n'importe pas tant de riposter que de dire clairement ce que nous souhaitons. Le dialogue en sera d'autant plus utile.

D'autre part, il convient de prendre position sur le fond et non sur les formules techniques qui pourraient être utilisées. C'est un institutionnaliste qui l'a écrit. La marche blanche ne l'a pas fait changer d'avis. Au contraire. Le citoyen n'attend pas qu'un discours institutionnel. Il souhaite aussi parler d'emploi, d'enseignement, de culture, de démographie, de santé, d'environnement, de politique familiale. Qui lui donnera tort ?

Le citoyen en marche n'attend pas que des autorités politiques lui dictent le chemin à suivre. Il entend aussi participer à la définition de ce parcours.

Le citoyen en marche cherche, avec d'autres, à faire entendre ses préoccupations. Il ne fait pas une confiance aveugle à ceux qui s'engagent à les traduire en actes.

Le citoyen en marche sait qu'il vit dans un État complexe. Il peut être tenté de mieux affirmer ce qui, à ses yeux, doit rester le patrimoine commun des Belges et des étrangers qu'ils accueillent. Il peut aussi s'accommoder des politiques sectorielles que poursuivent les communautés et les régions, sans oublier l'Union européenne, pour autant que leurs initiatives n'affectent pas l'essentiel national.

Le citoyen en marche veut surtout être un homme ou une femme lucides. Attentif aux valeurs morales, aux évolutions sociales et culturelles, aux changements politiques indispensables, il a le regard fixé sur l'avenir. Il est à l'écoute des plus pauvres et des plus démunis. Il n'hésite pas à dire ce qui lui convient et ce qui ne lui plaît pas. Il fait entendre sa voix, quand il le faut et comme il le faut.

Ce citoyen en marche est acteur de démocratie.

1. Jean Ladrière a sauvé l'honneur des clercs en rappelant dans le *Soir* du 14 octobre 1996 que *c'est une grave erreur de croire qu'on peut faire fi du consensus* et que, face au formalisme, *l'institution morale n'est pas un sentiment, mais la perception d'une valeur*.